

N°41

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie  
BASTARAUD Sébastien

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge  
BOITTE Gilles  
VELTHUIS Asaïs  
CEPRANI Eric  
KOUYATE Hawa  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)  
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)  
GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama  
LOUJAHDI Brahim  
MOILIME Hassanata  
BAILLON Jean-François  
BRAHIM Marwa  
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)  
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)  
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h05)  
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte  
JACQUART Ludovic  
ARAB Daïlla  
ROUSSEL Danièle  
SELEMANI Ivette  
PRUNIER Gérald  
LARDIC Stéphane  
RATNATHURAI Ziromi  
AGUIRREBENGOA Carole  
BOREL YERETAN Stéphanie  
PERRAN Dominick  
LIBERT Amaud  
ETIENNE Walnex  
PEDRAZO Jennifer  
WAVELET Manuel

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 23h37 à  
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François  
BLANCHET Stéphane  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
BACON Jean-François  
MOULINNEUF Serge  
BENAMMOUR Mériem  
BOITTE Gilles  
GEFFROY Philippe  
HAMDAOUI Naïma  
CAMARA N'Na Fanta  
CORDIN Olivier  
GEFFROY Philippe  
CHANTRELLE Laurent  
GAUTHIER Raymond

#### Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMDAOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Personnel Territorial  
Service émetteur : Direction des Ressources Humaines

**Objet : Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité – Création de 15 postes et 11 suppressions de postes**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

**VU** sa délibération n° 44 du 6 février 2020 portant approbation du tableau des effectifs autorisés arrêté au 31 décembre 2019 ;

**VU** sa délibération n° 15 du 25 novembre 2021 portant les dernières modifications au tableau des effectifs autorisés ;

**VU** le tableau des effectifs autorisés ;

**VU** l'avis des comités techniques du 21 avril 2022 et du 9 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** la volonté de promouvoir la carrière des agents et de répondre aux besoins des services ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins de la collectivité ;

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte ces modifications dès notification de la présente délibération ;

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

<b>Adopte par</b>	<b>44 voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Pour	44 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

**ARTICLE 1 : CONFIRME** la modification du tableau des effectifs autorisés :

**- Pour tenir compte des besoins de recrutement sur des postes vacants :**

- Création de 4 postes de la façon suivante :
  - 01 poste d'auxiliaire de puériculture classe normale à temps complet au sein de la Direction de la Petite Enfance
  - 01 poste de psychologue hors classe à temps complet au sein de la Direction des Solidarités affecté aux missions de responsable de la cohésion et de l'inclusion sociale
  - 01 poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure au sein de la PMI Crétier
  - 01 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet au sein de la vie des quartiers affecté aux missions de coordinateur famille
- Suppression de 4 postes de la façon suivante :
  - 01 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la Direction de la Petite Enfance

- 01 poste d'attaché territorial au sein de la Direction des Solidarités
- 01 poste d'auxiliaire de puériculture classe normale au sein de la PMI Crétier
- 01 poste d'animateur territorial au sein de la vie des quartiers

**- Pour tenir compte des besoins de la collectivité :**

- Création de 4 postes de la façon suivante :
  - 01 poste du cadre d'emploi des psychologues territoriaux à temps complet au sein de la Prévention santé pour occuper les fonctions de psychologue
  - 01 poste d'attaché territorial à temps complet au sein de la Direction Générale des Politiques éducatives affecté à des missions de chargé de la vie associative
  - 01 poste d'attaché territorial à temps complet au sein de la Direction des Grands Projets et Politiques Urbaines affecté à des missions de chargé de projet agricole et alimentation durable
  - 01 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe normale à temps complet affecté au sein des PMI

**- Pour tenir compte du besoin de recrutement pour le conservatoire et la vie des quartiers :**

<b>CREATION de 2 postes</b>	<b>SUPPRESSION de 2 postes</b>
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à <b>temps non complet à hauteur de 14h45</b> (professeur de formation musicale) au sein du conservatoire	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à <b>temps non complet à hauteur de 14h15</b> (professeur de formation musicale) au sein du conservatoire
01 poste d'adjoint territorial d'animation à <b>temps complet</b> au sein de la vie des quartiers	01 poste d'adjoint territorial d'animation à <b>temps non complet à hauteur de 28h</b> au sein de la vie des quartiers

**- Pour tenir compte de la carrière des agents (réussites aux concours, intégration directe, mutation) :**

- Création de 4 postes de la façon suivante :
  - 01 poste de rédacteur territorial à temps complet affecté au sein de la Direction des Systèmes d'information
  - 01 poste de rédacteur territorial à temps complet affecté au sein des Archives et Mémoires de la Ville
  - 01 poste d'adjoint administratif à temps complet affecté au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
  - 01 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet affecté au sein du réseau des bibliothèques
- Suppression de 4 postes de la façon suivante :
  - 01 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe affecté au sein de la Direction des finances et de la Commande publique
  - 01 poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe affecté au sein de la Vie des Quartiers
  - 01 poste d'adjoint d'animation à temps complet affecté au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
  - 01 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet affecté au sein du réseau des bibliothèques

**- Pour tenir compte de la décision prise suite à un conseil de discipline :**

- Création de 1 poste de la façon suivante :

- 01 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe affecté au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
- Suppression de 1 poste de la façon suivante :
  - 01 poste d'animateur territorial affecté au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
- 

**ARTICLE 2 : PRECISE** que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

**ARTICLE 3 : DIT** que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

**ARTICLE 4 : DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants ;

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions ;

**ARTICLE 6 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;

**ARTICLE 7 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée au Comptable public



Le Maire

*Stéphane Blanchet*  
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUIL. 2022

Affiché le : 08 JUIL. 2022